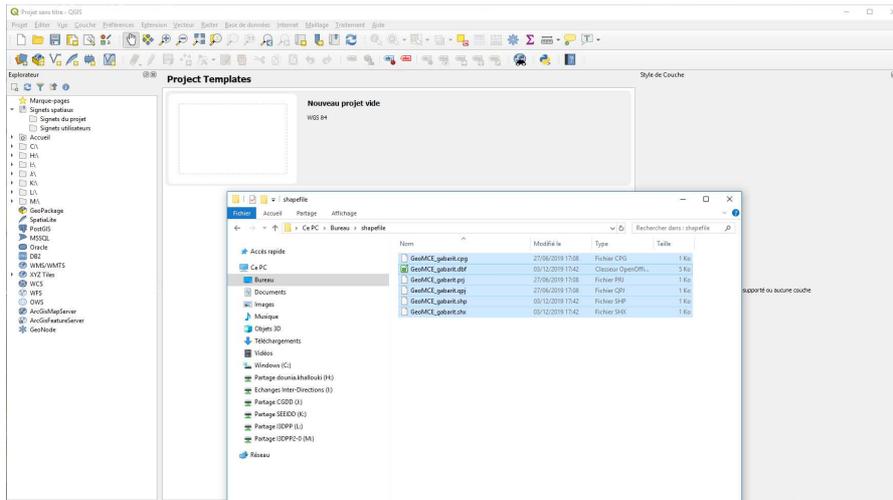


+Notice d'utilisation du fichier d'import des mesures de la version V2 de GéoMCE

Le fichier d'import (ou gabarit) est disponible depuis la page d'accueil de l'outil.

1. Ouvrir dans QGIS le fichier .shp dans le fichier shapefile : les autres fichier.shx, fichier.dbf, fichier.prj, fichier.qpj, fichier.cpg suivront. Vérifier que le codage est bien sur UTF-8



2. Cliquer sur le bouton « basculer en mode édition »



3. Cliquer sur le bouton « ajouter une entité »



4. Saisir la mesure compensatoire sur la carte puis lorsque la saisie est terminée, cliquer sur le bouton droit de la souris.

5. Remplir les champs de la fenêtre qui s'est ouverte automatiquement :

GeoMCE_gabarit - Attributs d'entités	
Actions	
ID	<input type="text" value="NULL"/>
NOM	<input type="text" value="NULL"/>
CATEGORIE	<input type="text" value="NULL"/>
CIBLE	<input type="text" value="NULL"/>
DESCRIPTIO	<input type="text" value="NULL"/>
DECISION	<input type="text" value="NULL"/>
REFET	<input type="text" value="NULL"/>
DURIEE	<input type="text" value="NULL"/>
UNITE	<input type="text" value="NULL"/>
COUT	<input type="text" value="NULL"/>
MONTANT_PR	<input type="text" value="NULL"/>
COMMUNES	<input type="text" value="NULL"/>
MODALITE	<input type="text" value="NULL"/>
FAUNES	<input type="text" value="NULL"/>
FLORES	<input type="text" value="NULL"/>
ECHÉANCES	<input type="text" value="NULL"/>

- Points de vigilance :
 - Pas de caractères spéciaux (à, é, è, ...)
 - Les champs ont une longueur prédéterminée. Voir le tableau ci-dessous

Id	Nom	Type générique	Type identifié	Longueur
123 0	ID	qlonglong	Integer64	10
abc 1	NOM	QString	String	50
abc 2	CATEGORIE	QString	String	5
abc 3	CIBLE	QString	String	100
abc 4	DESCRIPTIO	QString	String	254
abc 5	DECISION	QString	String	254
abc 6	REFEI	QString	String	254
abc 7	DUREE	QString	String	25
abc 8	UNITE	QString	String	25
abc 9	COUT	QString	String	10
abc 10	MONTANT_PR	QString	String	10
abc 11	COMMUNES	QString	String	220
abc 12	MODALITE	QString	String	50
abc 13	FAUNES	QString	String	254
abc 14	FLORES	QString	String	254
abc 15	ECHEANCES	QString	String	254

La limite de 254 est due au format shape et non à une limitation de GeoMCE

- Mettre un identifiant à la mesure (**ID**) : Saisir une valeur numérique (ex. 1,2, 3...)
- **Nom** : inscrire le nom de la mesure
- **Catégorie** : Indiquer la catégorie de la mesure correspondant aux classes du « guide d'aide à la définition des mesures ERC » joint, (colonne "Catégorie / sous-catégories Mesures")
Ce champ comporte maximum 7 caractères (mais peut en contenir moins : 1, 2 ou 5).

Exemples :

7 caractères -> "C1-1-a." donnera dans GéoMCE: "Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)" soit une saisie complète
Classe/Type/Catégorie/Sous-catégorie

5 caractères -> "C1-1." donnera dans GéoMCE: "Action concernant tous types de milieux" soit une saisie Classe/Type/Catégorie

2 caractères -> "C1" donnera dans GéoMCE: "Création / Renaturation de milieu" soit une saisie Classe/Type

1 caractère --> "C" donnera dans GéoMCE: "Compensation" soit une saisie Classe¹

- **Cible** : Cf tableau 1 ci-dessous pour connaître les différentes valeurs possibles. Attention, le champ **Cible** « subit » l'effet caractères spéciaux --> pour l'instant, **ne pas utiliser les champs « Biens matériels », « Continuités écologiques » et « Patrimoine culturel et archéologique »** (en cours de résolution). Ce champ étant contraint, il convient aussi de respecter sa forme (ex : « Faune et flore ». **ATTENTION** : « faune et flore » ou bien « Flore et faune » ne seront pas reconnus). Saisie multiple possible à l'aide du séparateur |
- **Description** : Saisir le texte de description de la mesure
- **Décision** : Saisir la référence de la décision administrative (numéro de l'acte)
- **Réf EI** : saisir la référence à l'étude d'impact (chapitres, pages)
- **Unité** : ne peut être que "jour", "mois", « années ».
- **Modalité** : peut être l'une des 4 options "Audit de chantier", "Bilan/compte rendu de suivi", "Rapport de fin de chantier" ou "Autre")

Les autres champs sont **facultatifs** et peuvent donc avoir la valeur NULL. Quelques points de vigilance cependant :

- Le champ **COMMUNE** n'accepte que le [code INSEE](#). Pas de **code postal** ni de **nom de commune**
- Les champs **FAUNES** et **FLORES** nécessitent les [noms latins des espèces](#)
- Il est possible d'affecter plusieurs attributs à certains champs (commune, faune, flore ...) ; Dans ce cas, ils doivent être séparés par un | (AltGr + 6) **SANS** espaces. La présence d'un espace autour du | n'importe aucune donnée

Champs ciblés

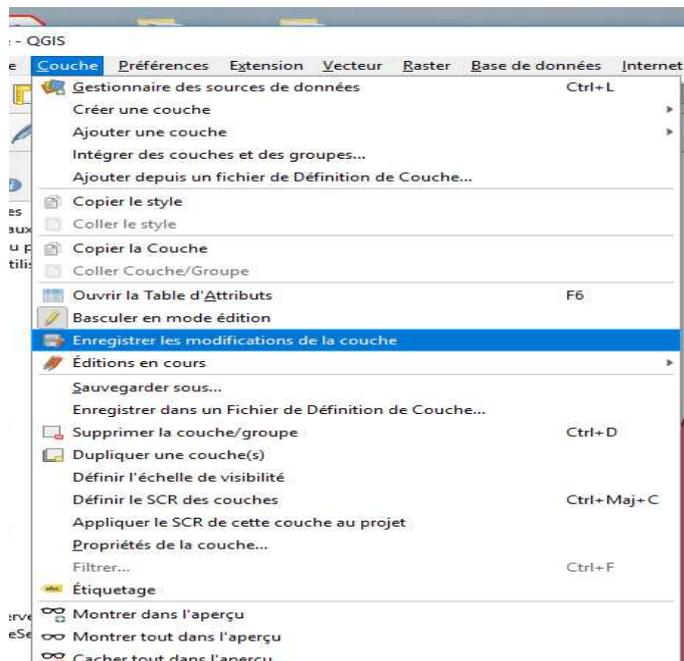
Population
Faune et flore
Habitats naturels
Sites et paysages
Biens matériel
Continuités écologiques
Équilibres biologiques
Facteurs climatiques
Patrimoine culturel et archéologique
Sol
Eau
Air
Bruit

Espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs

Tableau 1 : liste des champs ciblés, extraite de l'outil GéoMCE

¹À l'exception donc du cas d'un champ à 7 caractères, les informations manquantes pourront être complétées directement dans GéoMCE

6. Une fois la saisie réalisée, « enregistrer sous... » les modifications de la couche afin de garder intact le fichier gabarit de base pour d'autres utilisations. Cela peut se faire en début de travail avant toute manipulation



7. Enfin, compresser les fichiers générés : fichier.shx, fichier.shp, fichier.dbf, fichier.prj, fichier.qpj, fichier.cpg. L'archive doit être au format ZIP.

/!\ Important :

Le fichier ZIP constitue le fichier à importer dans GéoMCE.

Ne pas mettre d'espace ni de caractères spéciaux dans le nom du fichier.



8. Spécificités pour les DOM

Pour les DOM, des fichiers gabarit spécifiques sont en cours de création. Ils permettront d'avoir le bon système de référence géographique spécifique à chaque DOM, dont les référentiels officiels sont donnés dans l'arrêté du 5 mars 2019².

²Arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics